

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 02/10/2020

REFERENCE : MINSANTE N°165

OBJET : ARRET DE LA DISTRIBUTION DU STOCK ÉTAT DE MASQUES ET EPI ET ÉVOLUTION PROCHAÎNE DES MODALITÉS DE DISTRIBUTION DU STOCK ÉTAT EN CAS DE CRISE OU DE FORTES TENSIONS D'APPROVISIONNEMENTS

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'épidémie de Covid19, l'État a organisé la distribution de masques et d'équipements de protection individuelle (EPI) à tous les acteurs du monde médical et médico-social. Dans un contexte de forte tension sur les approvisionnements, la priorité de l'État a été la sécurité sanitaire des personnels de santé dans l'exercice de leur mission, et la limitation au maximum de la diffusion du virus. Il s'est donc substitué aux acteurs classiques pour répondre à un besoin en équipements inédit.

Aujourd'hui, la situation sanitaire n'est plus corrélée à une tension d'approvisionnement sur les masques, même si des tensions sont apparues sur d'autres équipements de protection, comme les gants. Les ordres d'approvisionnement gratuit en masques et EPI issus du stock d'État prennent fin en semaine 40, comme annoncé fin juillet. Les établissements et professionnels de santé et médico-sociaux sont invités à reprendre leurs commandes auprès des circuits habituels. **En l'absence de tension d'approvisionnement, un retour au droit commun de la commande publique pour les établissements qui y sont assujettis a lieu**, via les marchés passés habituellement, soit directement, soit par l'intermédiaire de centrales d'achat.

La semaine du 5 octobre (S41) sera donc la dernière semaine de livraison en métropole (les délais d'acheminement sont plus longs pour les bateaux programmés pour les Outre-mer et la programmation des livraisons sera discutée spécifiquement avec chaque ARS concernée par cette situation).

1) ANTICIPATION DE LA FIN DU DISPOSITIF EN FIN DE SEMAINE 41 : UN FLUX POUSSE MODULE

A) *Une distribution adaptée via les établissements supports de GHT qui prend fin en S41*

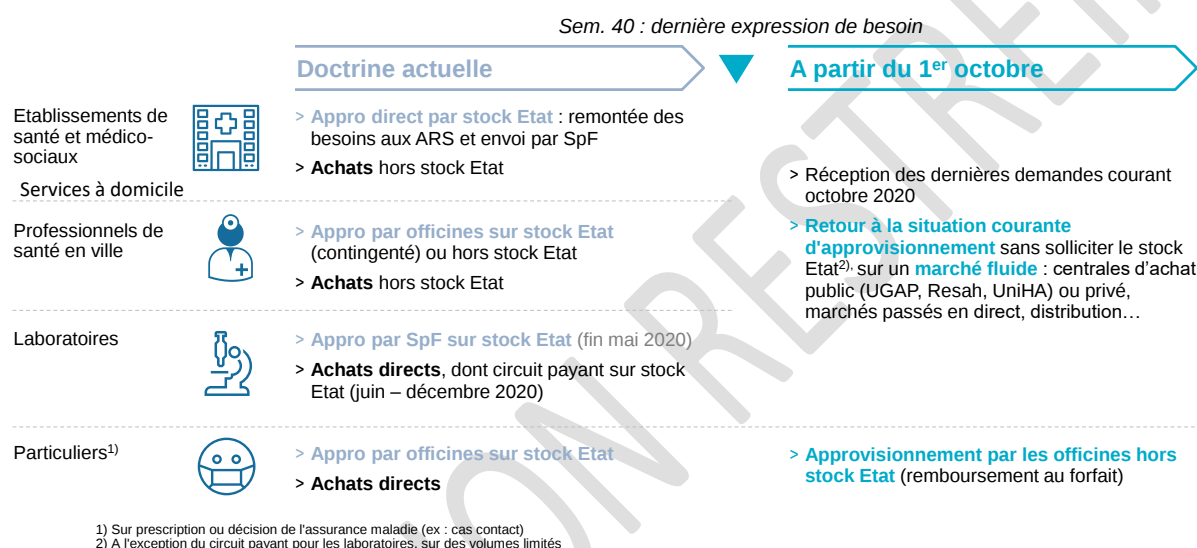
La distribution de masques et d'EPI se poursuit sur la semaine 41 en flux poussé selon les contingentements concertés en semaine 40 avec les ARS, en tenant compte de la doctrine issue des recommandations des sociétés savantes, via les établissements supports GHT. Des flux urgents de réassort sont toujours possibles en direction des établissements et services en difficulté.

Les GHT continuent donc à recevoir des masques chirurgicaux et FFP2, et des EPI (notamment des blouses et des gants, actuellement en tension) jusqu'à la fin de la semaine 41. Des tableaux de répartition et de modulation des dotations ont été envoyés à cet effet.

Une attention particulière est portée aux établissements et services du secteur médico-social, et notamment à l'approvisionnement des services d'aide à domicile, dans cette phase de transition, compte tenu de leur positionnement en fin de chaîne logistique actuelle.

B) *Un flux tiré vers les officines qui commandent aux grossistes-répartiteurs*

Le Centre des Spécialités Pharmaceutique poursuit jusqu'en S40 ses demandes de livraison de Santé Publique France à destination des officines de pharmacies, qui font remonter leurs besoins via leur grossiste répartiteur principal. Ces livraisons, qui arriveront en officine en semaine 41 et 42 a priori, restent destinées aux professionnels de santé et aux personnes malades, contact ou à très haut risque médical, sur prescription médicale ou sur indication de l'Assurance maladie, ainsi qu'aux salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes vulnérables. Des flux urgents de réassort sont toujours possibles en direction des grossistes-répartiteurs en difficulté. La distribution du stock Etat par les officines est autorisée jusqu'au 30 octobre afin de permettre l'écoulement du stock restant. Les professionnels libéraux et les salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes vulnérables font l'objet d'une veille dédiée dans cette phase de fin du dispositif.



2) ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR A UN FONCTIONNEMENT « NORMAL »

Conscient des conséquences que la bascule pourrait avoir sur certains établissements, notamment les plus petits, et d'une forte tension sur les gants, le ministère adapte la fin de la doctrine de distribution sur le schéma suivant.

A) *La reconstitution des stocks de sécurité de chaque acteur, avec le soutien et la mobilisation des ARS*

Il revient aux Agences régionales de Santé de s'assurer que les dernières distributions permettent aux acteurs de constituer leur stock de sécurité de 3 semaines, et de s'assurer à plus long terme que ces stocks sont constitués. Dans cette phase de reconstitution des stocks, une vigilance accrue est de mise en ce qui concerne les établissements du secteur médico-social, et notamment en ce qui concerne l'approvisionnement des services d'aide à domicile.

Si des difficultés à reconstituer les stocks apparaissaient, la Cellule de Coordination Interministérielle Logistiques et Moyens Sanitaires, intégrée désormais au Centre de crise sanitaire du Ministère de la Santé, prendra les remontées pour assurer sur le mois d'octobre des dotations complémentaires ponctuelles. A cet effet, les ARS utilisent l'application EPI-Stock et s'assurent de son remplissage.

B) *Un secours ponctuel toujours possible*

Les approvisionnements de secours, dit « de dépannage urgent » resteront possibles par la suite, sur demande des ARS adressée au Centre de Crise Sanitaire, pour tous les bénéficiaires actuels. Les dépannages entre établissements proches pour toute urgence doivent être privilégiés en première intention, si ces solutions ne peuvent être mises en œuvre, Santé Publique France se chargera de l'organisation de ce flux réservé aux urgences, qui doit permettre à tous de continuer à faire face à des situations ponctuelles de forte tension. Là aussi, l'outil EPI-Stock doit permettre de fluidifier les échanges pour ce premier niveau de gestion locale.

C) *Une adaptation à la tension actuelle d'approvisionnement sur les gants*

Compte tenu de la volatilité du marché des gants et des tensions d'approvisionnement constatées, des commandes massives de gants ont été réalisées. Cet approvisionnement sera mobilisé à destination des acteurs, via différents canaux de distribution décrits ci-après, à mesure de leur arrivée effective et en cohérence avec la constitution d'un stock stratégique à terme.

3) MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE CHAÎNE LOGISTIQUE EN CAS DE TENSION MAJEURE SUR L'APPROVISIONNEMENT QUI NECESSITERAIT UNE MOBILISATION DU STOCK STRATÉGIQUE

Le nouveau dispositif couvre l'ensemble des acteurs du système de prise en charge sanitaire, social et médico-social, en établissement comme en ville, via différents canaux, et repose sur 4 piliers :

Stock stratégique

- > Masques : **10 sem. de conso. de crise**
- > Equipements de protection individuelle : activité Covid+ pour **29 000 patients** et partiellement activité des urgences, médicosocial et ville
- > + stock de sécurité de **3 semaines** dans les établissements et auprès des PS

Canaux de distribution

- > 4 canaux complémentaires : : **officines, laboratoires, GHT et consortium**
- > Alimentés par Santé publique France à partir du stock stratégique
- > Mobilisables dès le 1/10 (délai d'armement de 1 à 2 semaines)

Veille sur les stocks des établissements



- > Déploiement d'un **outil de veille** sur les stocks des établissements de santé et médico-sociaux, accessible aux ARS : **EPI-stock**

Pilotage



- > Suivi des conditions d'achat et d'approvisionnement auprès d'établissements, de centrales d'achat et de fournisseurs : prix, délais...
- > Capitalisation faite sur les processus, outils et compétences

En termes de distribution, la principale amélioration porte sur la logistique du dernier km. En effet, afin d'éviter d'engorger les établissements supports de GHT, qui ont servi de plateforme logistique locale pour l'ensemble des établissements de leur zone géographique, une nouvelle distribution réalisée par La Poste à destination directe des établissements et en flux tirés est mise en place. **30 000 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, publics et privés, sont d'ores et déjà référencés dans le portail de commandes qui sera opérationnel en semaine 41.**

A) *En dehors des périodes de tension d'approvisionnement, un nouvel acteur accessible*

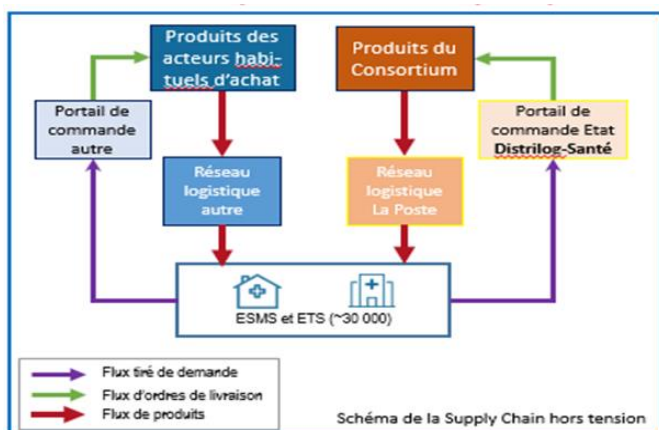


Schéma de la distribution des masques et EPI en dehors des périodes de tension d'approvisionnement. Les bénéficiaires s'approvisionnent via les acteurs usuels. Ils ont le choix de passer ou non par le Consortium (RESAH + UNIHA) qui a accès au portail du MSS pour distribuer ses produits.

En dehors des périodes de tension d'approvisionnement, les bénéficiaires s'approvisionnent librement auprès des opérateurs classiques du marché, parmi lesquels un consortium formé du RésAH et d'UniHA vient s'ajouter.

L'achat et la distribution sont alors payants. Les conditions d'accès à cette offre commerciale seront communiquées par le consortium lui-même.

B) *En période de tension, un outil de distribution qui assure la logistique du dernier kilomètre et rend plus autonomes les établissements*

En cas de tension d'approvisionnement, ce dispositif, **DISTRIOLOG-SANTE**, est activé pour assurer la disponibilité des produits ; le stock Etat est mobilisé, la distribution est gratuite. Chaque établissement peut exprimer son besoin directement sur le portail.

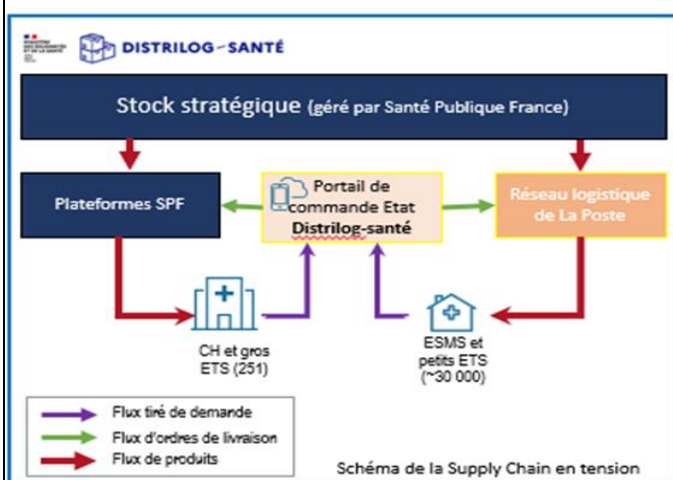


Schéma de la distribution des masques et EPI pour une période de tension. Le flux est tiré par la demande des bénéficiaires. Le réseau logistique de la Poste permet d'atteindre directement tous les bénéficiaires finaux sans surcharger les GHT.

Un contingentement hebdomadaire des commandes, géré au niveau du **Ministère de la Santé** sur la base des capacités de prise en charge au sein des établissements et du nombre de personnels salariés limite les quantités appelables par établissement pour assurer une répartition homogène.

Un reporting hebdomadaire aux ARS permettra de visualiser les commandes par établissement.

Chaque ARS disposera via **DISTRIOLOG** d'un « stock régional » en sus des dotations contingentées des établissements pour la gestion des besoins urgents au sein de sa région, qui correspond à 10% de la dotation régionale. Il s'agit d'assurer localement des flux de dépannage ou de permettre à l'ARS de disposer de son propre stock pour des opérations ponctuelles.

En ce qui concerne les autres acteurs, les flux du stock Etat en cas de crise ou forte tension d'approvisionnement sont envisagés par les canaux suivants :

SSIAD	Santé Publique France via Consortium
SSAD	Santé Publique France via Officines
Professionnels de santé libéraux	Santé Publique France via Officines
Patients, cas contacts, personnes médicalement à risque	Santé Publique France via Officines
PSAD	Santé Publique France via ALLOGA
Laboratoires	Santé Publique France via DUTSCHER

Lien vers la page du site du Ministère qui contient les informations actualisées sur le dispositif DISTRILOG-SANTE :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/distrilog-sante>

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation tout au long de cette période de régulation nationale, et plus globalement sur toute la période de la crise sanitaire.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Pr. Jérôme Salomon

Directeur général de la santé